

Prélèvement A la Source : protocole de renfort, une nouvelle usine à gaz !

La mise en place du prélèvement à la source amène chaque semaine de nouvelles questions et de nouvelles inquiétudes.

Pour prendre en charge l'afflux d'appels qui risque de se faire jour en janvier pour toutes les questions liées au taux de prélèvement, les centres de contact et les centres impôts services seront en première ligne. À noter que des contractuels y seront recrutés en urgence (avec quelle formation ???), au sein d'une administration où on détruit des emplois depuis 15 ans...

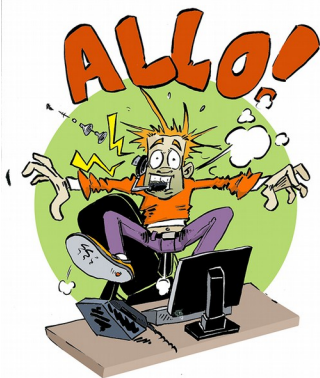
Cependant, la DG prévoit malgré tout un engorgement de ces services, et les grosses directions doivent donc prévoir un dispositif de renforcement de l'accueil téléphonique pour le PAS, afin de soulager les SIP qui risquent eux aussi d'être « coulés » par les appels.

La DRFiP Paris a présenté ce protocole lors d'une réunion le 19 décembre.

Sur Paris, ce sont 10 postes dédiés qui seront installés (sur les 200 au national), sur 5 sites :

- St Sulpice : 5
- Bd de Reims : 1
- Rue de Londres : 1
- Sand : 2
- Moulin Vert : 1

27 « volontaires » se partageront ces postes dédiés, lors de vacations de 2h30 (+ 20 minutes de pause, incluses ou pas dans la plage de vacation). Ces vacations sont à assurer librement dans les plages horaires suivantes : 8h30 à 12h30 et 12h30 à 16h30. 2 sessions de formation seront mises en place pour les collègues concernés.



Le DRFiP a assuré qu'aucune sanction ne serait prononcé en cas de refus de participation à ces vacations. En cas de problèmes, contactez vos correspondant.es locaux !

Pour la durée de ce dispositif, la DRFiP n'a pas de visibilité. Tout dépendra de l'impact plus ou moins catastrophique du PAS sur notre organisation et sur les dossiers fiscaux de la population. À minima, le dispositif devrait durer jusqu'à la campagne déclarative.

Pour cette mission, les domaines d'intervention devraient être limités aux : changement de situation familiale, modulation des revenus, changement de RIB... chaque cas impliquant la modification des données dans GESTPAS. Les autres questions doivent rester en traitement dans les centres de contact.

Pour la partie informatique, les collègues concernés par ce protocole n'auront pas accès à CONSULPAS. Cette application extrêmement fragile (elle agrège tous les flux entre DGFIP et collecteurs) ne sera déployée que sur 30 postes sur Paris, 1 par SIP...

La DRFiP produira des fiches pour expliquer « comment faire sans » cette application. **« Faire sans » est décidément un mot d'ordre pour la DGFIP !**

Ce protocole induit, de plus, des contraintes sur les congés : les agentes et agents concernés ne devront pas prendre plus d'une semaine de congés en janvier, et en février. Dans le cas contraire, il faut qu'un remplacement soit mis en place...

En cas de refus de congés, là encore rapprochez vous de vos correspondant.es locaux pour faire valoir vos droits !

Solidaires Finances Publiques a prévenu de longue date que la mise en place du PAS aurait des impacts graves sur l'organisation du travail, le recouvrement et sur la situation fiscale de l'ensemble des contribuables. Chaque nouvelle annonce, chaque nouveau dispositif, nous conforte dans cette analyse. Au-delà de ce constat, nous continuerons de lutter pied à pied, toutes et tous ensemble, pour préserver les droits des agentes et agents.